



Candidature pour la mise en œuvre d'un programme LEADER.

# éco-innovation

Syndicat mixte du pays de Grande Sologne

Site naturel protégé  
accès réservé aux piétons



18 avenue de la République  
41600 LAMOTTE-BEUVRON  
Tél. 02.54.88.62.62  
Télécopie : 02.54.88.11.18  
Email : [grande.sologne@wanadoo.fr](mailto:grande.sologne@wanadoo.fr)  
Janvier 2008



## SOMMAIRE

*créativité  
innovation  
attractivité  
capitalisation  
intelligence  
territoriale  
ressources  
réseaux  
efficience  
solidarité  
compétitivité*

2- processus d'implication  
des acteurs. p.20

1 - Quel territoire, quelle  
stratégie ? p.2

A- La Grande Sologne : terre  
d'identité et de qualité. p.2  
B- la stratégie territoriale.

Annexes

Dossier établi par l'équipe technique du Pays. Crédit photographique : Pays Grande Sologne, S. de la SELLE, ONCFS (M. Midoux).



## Chapitre 1 : quel territoire, quelle stratégie ?



Annexe n° : liste des 28 communes avec code INSEE.

### A- LA GRANDE SOLOGNE : TERRE D'IDENTITE ET DE QUALITE

*Terre de mystères et de croyances populaires, d'eau et de bois, terre de chasse et de pêche, la Sologne est célébrée par de nombreux écrivains et poètes : Alain-Fournier, Genevoix, Labiche, Vialar... Ses villages, ses étangs, ses rivières, ses bois, ses landes dégagent un charme indiscutable et confèrent à ce territoire une identité unique.*

#### Une unité écologique et paysagère unique au cœur de la région Centre.

Située au sud d'Orléans, entre le Val de Loire et la Vallée du Cher, la Sologne s'étend des collines du Pays-Fort Sancerrois jusqu'aux portes de la Touraine. Elle se partage entre les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher et regroupe 127 communes sur un espace couvrant 500 000 hectares. Le Pays de Grande Sologne occupe la partie centrale de ce territoire, soit près de 150 000 hectares. Il rassemble 28 communes rattachées à l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, au sud-est du Loir-et-Cher.

#### Un espace rural en mutation...

Dans le rapport « Quelle France rurale pour 2020 ? » (CIADT du 03-09-03), les cantons de Grande Sologne sont classés parmi les « nouvelles campagnes » qui regroupent notamment des territoires ruraux en transition. La Grande Sologne se situe donc en position intermédiaire entre les « campagnes des villes » qui se composent de rural périurbain ou de rural dense en croissance et les « campagnes les plus fragiles » marquées par le recul économique et démographique.

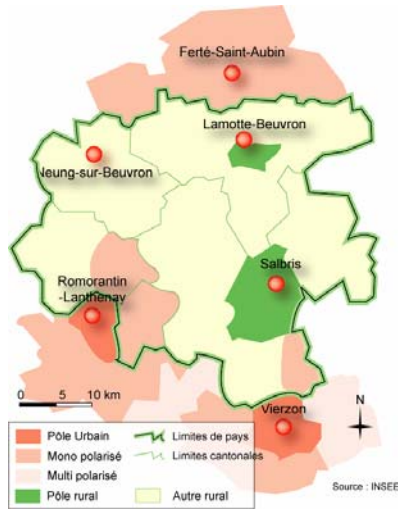
Regroupant 30 347 habitants sur un territoire de 1 471 km<sup>2</sup>, soit 21 habitants au km<sup>2</sup>, le Pays présente une densité de population deux à trois fois inférieure aux moyennes départementale et régionale.

Avec respectivement 6 029 et 4 251 habitants, les pôles d'emploi de Salbris et de Lamotte-Beuvron totalisent près du tiers de la population. Ils constituent les deux principaux pôles entraînants du Pays.

Faisant partie des neuf Pays à dominante rurale de la Région Centre, tous situés au sud de la Loire, le Pays de Grande Sologne est le seul avec le Chinonais à connaître une progression démographique.

Un territoire rural qui renouvelle sa population : Les mouvements migratoires qui caractérisent la Grande Sologne accentuent le vieillissement naturel de la population. Ils sont notamment la conséquence du départ des jeunes qui vont poursuivre leurs études ou qui vont chercher un premier emploi en dehors du territoire. A l'inverse les nouveaux arrivants sont plus âgés. Ce phénomène existe pour la plupart des pays de la région et pour l'ensemble du Loir-et-Cher. Parmi les nouveaux arrivants accueillis en Grande Sologne, on trouve notamment des ménages actifs avec enfants, soit près de 1 000 personnes de 30 à 59 ans et environ 500 enfants de moins de 15 ans. Le bilan migratoire est également positif pour les plus de 60 ans avec un gain de 570 personnes. Globalement, le Pays a gagné plus d'actifs que d'inactifs, notamment des couples avec enfants (desserrement de l'Orléanais et du Blésois) : ce qui impose une réflexion globale sur le foncier (PLU), les services à la population...

Un territoire moyennement intégré vis-à-vis de l'emploi : Parmi les 12 480 actifs du Pays, une personne sur trois travaille à l'extérieur du territoire, notamment dans l'agglomération orléanaise et dans la vallée du Cher. Parallèlement, le quart des emplois de la Grande Sologne est occupé par des non-résidents. Ces proportions



### Les pistes de réflexion du contrat de site du bassin d'emplois de Romorantin-Salbris engagées en Grande Sologne:

- une seconde ORAC en faveur de l'artisanat et du commerce, avec une attention particulière en faveur de la reprise d'entreprise,
- une démarche de Pacte territorial pour l'emploi avec quelques objectifs majeurs : l'emploi et le handicap, l'employabilité des femmes, la valorisation du grand gibier, les services à la personne,
- une valorisation des ressources naturelles et culturelles en faveur d'un développement concerté du territoire.

*Ecoparc d'affaires*

correspondent en moyenne à celles des autres pays. Elles révèlent un territoire moyennement intégré vis à vis de l'emploi, c'est-à-dire ouvert et perméable aux échanges avec les bassins d'emploi situés à proximité. Le taux d'emploi relativement élevé (près de 9 emplois pour 10 actifs) illustre un développement économique proche de l'équilibre.

A l'intérieur de la Grande Sologne, les déplacements entre domicile et travail sont relativement modestes. Près d'un actif sur deux travaille dans sa commune de résidence. Ce phénomène s'explique par la présence d'un tissu artisanal important, notamment dans le secteur du bâtiment.

Un séisme économique : L'activité économique du Pays s'organise autour de trois pôles d'emploi : Salbris, Lamotte-Beuvron et Neung-sur-Beuvron. L'organisation bipolaire entre Salbris et Lamotte-Beuvron apparaît aujourd'hui moins structurante que par le passé. En effet, les récentes fermetures de GIAT Industries à Salbris et celle de Matra à Romorantin, à proximité, ont entraîné une véritable catastrophe économique locale avec la perte d'environ 4 000 emplois pour l'ensemble du bassin (fournisseurs, sous-traitants...). Le tissu industriel est d'autant plus fragilisé en Grande Sologne qu'il concerne des industries matures et des entreprises multinationales. La fermeture de Matra Automobile illustre cette fragilité des territoires voués à la mono industrie et dépendant de centres de décision extérieurs. Au-delà de la fragilisation de l'économie locale, les conséquences de cette mutation sont nombreuses : une perte de savoir-faire dans des secteurs industriels à haute valeur ajoutée (armement, automobile), le départ de nombreux habitants vers d'autres bassins d'emplois, l'affaiblissement du tissu associatif local.

Pour faire face à ces mutations industrielles lourdes, un « Contrat de site » a été signé en décembre 2003 entre les collectivités locales et l'Etat. Le périmètre du contrat comprend notamment le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et celui de Grande Sologne. Il englobe aussi les trois cantons du Nord de l'Indre. L'enveloppe financière du contrat correspond à un montant de 42 millions d'euros mobilisés par les différents partenaires : Etat, Europe, Région, Départements, autres collectivités locales et chambres consulaires.

#### ...un territoire qui s'organise.

Des parcs d'activités de qualité : Les élus de Grande Sologne ont affiché très tôt et de façon constante la volonté de développer des zones d'activités économiques de qualité.

Ainsi, dans le cadre du contrat CRIL avec le Conseil régional (1991-1995), ils avaient déjà concentré leurs efforts sur la valorisation paysagère des zones d'activités intercommunales (42% de l'enveloppe globale) avec la création de deux syndicats (Jardin d'entreprises et Ecoparc d'Affaires). Aujourd'hui, la Grande Sologne dispose de trois zones d'activités intercommunales labellisées par le programme PARCQ (Programme d'Activité Regroupant les Communes autour de la Qualité) du Conseil général comme offrant le meilleur environnement possible aux entreprises, tant sur le plan des services que sur celui de l'aménagement paysager. Ainsi, la part des zones vertes est quatre fois supérieure à la proportion observée en Loir-et-Cher. Cette qualité paysagère et environnementale des zones d'activités contribue à renforcer l'image du territoire de la Grande Sologne également construite autour du tourisme et de la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Des communautés de communes récentes : Entre 2000 et 2006, la Grande Sologne a vu son territoire se structurer à 96% par la création de trois communautés de communes. Seule une commune sur les 28 composant le Pays de Grande Sologne n'est pas encore rattachée à une communauté.

Depuis leur création, les trois communautés ne cessent de conforter leurs compétences et s'engagent dans le portage de projets structurants : services à la population (petite enfance, gens du voyage..), équipements (centres aquatiques, maison de retraite intercommunale..), tourisme (maison à thème, circuits vélos...), économie (zones



Jardin d'entreprises



Les trois communautés de communes du pays de Grande Sologne



### Le Grenelle Environnement

Efficacité énergétique : programme en faveur des énergies renouvelables,  
Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels : protection de la biodiversité forestière, Agriculture écologique et productive : valoriser davantage et durablement la ressource forestière, utilisation systématique de bois certifié dans la construction publique.

d'activités...).

En soutenant significativement des opérations portées par les intercommunalités, les différents programmes contractualisés en Grande Sologne ont contribué à valoriser et à conforter localement d'autres pratiques intercommunales (syndicats de rivières -Sauldre et Beuvron-, SIVoS, syndicat du pays de Lamotte-Beuvron...).

### Le rôle important du Pays de Grande Sologne :

Créé en 1997, le Pays de Grande Sologne (syndicat mixte) se compose de 28 communes et du Conseil général de Loir-et-Cher. En 2003, le Pays s'est doté d'un Conseil de développement, fédérant nombre d'acteurs œuvrant précédemment dans le cadre de commissions thématiques issues du syndicat mixte. Ce conseil compte 52 membres non élus. Le bureau se compose de quatre femmes : une présidente et trois vice-présidentes. En 2005, le Pays de Grande Sologne est reconnu par l'Etat au titre de la loi LOADT.



Le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne joue un rôle indispensable pour initier la coopération intercommunale, accompagner

et fédérer l'émergence d'initiatives locales concrétisées grâce à différentes contractualisations :

- 1999 : « PEDADOWEB », programme visant à réduire la facture numérique dans les établissements scolaires (appel à projets du ministère de l'Education et de la DATAR),
- 1999-2001 : première ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) avec l'Etat et le Conseil régional,
- 2000-2005 : Contrat de Pays avec le Conseil régional,
- 2003-2007 : programme européen LEADER+ sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles solognotes,
- 2004-2009 : seconde ORAC avec l'Etat, le Conseil régional et l'Europe,
- 2004 : signature du Contrat de site du bassin d'emploi de Romorantin ; démarche vers un Pacte territorial pour l'emploi,
- 2006 : mise en place des formations « vis@internet Centre » et « vis@bureautic Centre »,
- 2006 : labellisation du projet « Sologne à vélo » au titre des Pôles d'excellence rurale.
- 2007-2011 : Contrat régional de Pays avec le Conseil régional.

Soit, au total, quelques 13.200.000 € de subvention obtenue (hors ingénierie) pour accompagner les dynamiques locales visant à concrétiser les objectifs stratégiques de la charte de développement du Pays de Grande Sologne intitulée « La Grande Sologne : terre d'identité et de qualité ».

### Le premier massif forestier de la région Centre.



Avec 239 000 hectares de forêts, la Sologne héberge le premier massif forestier de la région Centre –dont les 2/3 en Grande Sologne–, soit près du quart de l'espace boisé régional. La forêt d'Orléans constitue le second massif ; les autres boisements étant de taille plus modeste.

Alors que la forêt d'Orléans se présente comme peu fragmentée, le massif forestier de Sologne, privé à 92 %, se compose d'une mosaïque de biotopes dominés à 48 % par la forêt.

La forêt solognote se trouve étroitement imbriquée avec les autres milieux naturels, notamment les zones humides qui couvrent environ 180 000 hectares.

Les formations boisées en Grande Sologne s'étendent sur environ 84 000 hectares. Elles couvrent 57 % du



## Charte forestière du Pays de Grande Sologne



AXE 1 : valoriser et mobiliser la ressource bois,

AXE 2 : développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier solognot,

AXE 3 : assurer la pérennité milieux naturels,

AXE 4 : développer les produits touristiques liés à la forêt,

AXE 5 : animer, évaluer.



Une pêche traditionnelle.



Un étang envahi par la jussie

territoire et constituent l'unité paysagère dominante. Les forêts de Grande Sologne se composent de futaie (41 %), de mélange futaie-taillis (39 %) et de taillis (20 %). Les chênes rouvre et pédonculé (50 %) et le pin sylvestre (24 %) constituent les deux essences dominantes.

La forêt solognote est fortement marquée par sa destination cynégétique. Depuis la loi forestière de 1963, la mise en place d'organismes publics, tels que le Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF), la création de coopératives forestières ou d'associations incitent les propriétaires à développer et à valoriser la filière bois. Les propriétaires sylviculteurs gèrent au mieux leur patrimoine forestier. Très schématiquement, on distingue souvent deux orientations chez les propriétaires : ceux qui choisissent la sylviculture avec la production de bois comme objectif et ceux qui exploitent leur patrimoine pour développer l'activité chasse. Dans ce cas la gestion forestière est marquée par la présence de taillis et l'absence d'enrésinement. Dans les forêts privées, plus de 50 % des recettes proviennent de la chasse. Dans tous les cas la gestion forestière est effective sur la grande majorité des propriétés qui suivent à 86 % des plans simples de gestion.



Alors que le marché du bois était plutôt stagnant, on observe, depuis 2003, une reprise qui devrait encourager les propriétaires à se tourner vers une gestion sylvicole plus affirmée.

Malgré les différents efforts accomplis et en dépit de l'abondance de la ressource, la forêt reste sous-exploitée à des fins sylvicoles.

La forêt constitue également, aux yeux du grand public, un espace de loisirs et d'activités ouverts à différents usages : la randonnée, l'activité cynégétique, l'observation de la nature... Elle offre aussi une richesse indéniable de biodiversité.

Ces constats, face aux enjeux globaux (efficacité énergétique, Natura 2000..), ont servi de base à la réflexion menée durant l'année 2006 pour l'élaboration de **la première charte forestière de Pays en région Centre** : définition des pistes d'amélioration et de développement compatibles avec une gestion durable de la ressource.

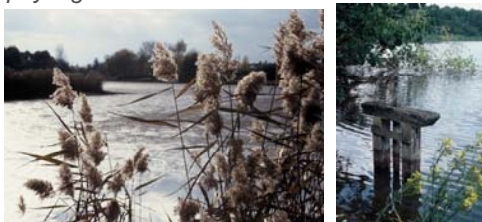
### Les étangs, l'autre image de la Sologne.

La pisciculture, une activité traditionnelle en crise. La Sologne est la deuxième région de France en surface d'étangs (11.000 ha), ex-æquo avec la Brenne, après la Dombes. La Grande Sologne concentre la grande majorité des étangs de Sologne. Cette spécificité justifie son appellation de « Sologne des étangs » (environ 2.800 étangs). La Sologne ne produit aujourd'hui qu'environ 400 tonnes de poissons, compte tenu de la pauvreté des eaux, des étangs inexploités, des contraintes de gestion et des dégâts divers :

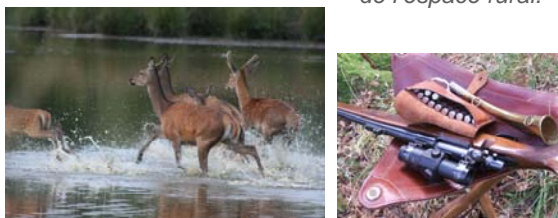
- directement liés à la production et au marché : contraintes sanitaires pour les poissons de repeuplement, prix de vente inchangés depuis plus de quinze ans, contraintes réglementaires,
- issus de la diversification des usages : l'abandon de terres agricoles, ainsi que la diminution importante de gardes chasse qui entretenaient les territoires ont abouti à la raréfaction du petit gibier traditionnel. L'activité cynégétique solognote s'est alors tournée vers le grand gibier (en expansion) et vers le gibier d'élevage, dont le colvert. De ce fait, de nombreux propriétaires, soucieux de satisfaire leurs locataires de chasse, conservent les étangs en eau le plus longtemps possible, retardant les vidanges et rendant les remises en eau plus délicates. L'activité piscicole devient alors accessoire.
- liés à la présence « d'indésirables » : le développement des rats musqués puis des ragondins (mitage des berges, destruction de la végétation aquatique), la prolifération de poissons chats, la prédation du grand cormoran et le développement récent, mais spectaculaire, d'espèces invasives (Jussies, grenouille taureau...).

Toutes ces évolutions rendent la gestion économique traditionnelle des étangs de plus en plus coûteuse et

Des paysages...



**La loi sur le développement des territoires ruraux** (février 2005) consacre 31 articles à cette activité. Elle rappelle notamment l'importance de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. « Par leurs actions les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes et plus généralement de l'espace rural. »



**Une gestion concertée, des acteurs fédérés :**

le Pays de Grande Sologne compte 5 GIC (Groupement d'intérêt cynégétique) et GIASC (groupement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique).

**Un schéma départemental :**

En 2006, la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher s'est dotée d'un schéma départemental cynégétique.

technique. Nombre de propriétaires abandonnent progressivement l'exploitation piscicole de leurs étangs devenue non rentable. Ces choix modifient radicalement les équilibres écologiques des systèmes patrimoniaux patiemment mis en place.

**Les étangs, un élément d'attractivité touristique.**



La richesse patrimoniale et l'attrait paysager attirent un public très varié, initié ou néophyte : randonneurs, pêcheurs, photographes... Aujourd'hui, l'attrait touristique –et donc économique- majeur des étangs provient de leur valeur cynégétique. La pratique de la chasse au gibier d'eau, tout comme celle du grand gibier, contribuent fortement à l'image cynégétique de la Sologne. La pêche de loisir est très peu développée sur les étangs privés mais presque toutes les communes du Pays proposent un ou plusieurs sites aménagés valorisés dans le cadre d'un guide d'accueil.

**Les étangs : des écosystèmes délicats qui participent à l'équilibre général.**

La pisciculture et l'entretien des étangs participent à l'équilibre général des milieux. La régression de l'activité agricole, l'enrichissement à proximité des étangs, le développement d'espèces allochtones contribuent à modifier la qualité des eaux, à fermer les paysages et donc à impacter sur le capital biodiversité de ces écosystèmes.

**La Sologne : première région cynégétique de France.**

La chasse et les activités cynégétiques participent à l'histoire et à la notoriété du Pays, y compris dans l'imaginaire collectif (Raboliot, le braconnage)... Elle a largement contribué à son développement économique, touristique et identitaire ainsi qu'à la structuration du territoire (grandes propriétés/châteaux, valeur du foncier...). L'importance et la diversité des milieux (forêt, zones humides, landes, zones agricoles...) rend le territoire particulièrement attractif auprès des chasseurs locaux et surtout d'autres départements : l'accessibilité de la Sologne par le réseau autoroutier facilite l'accueil de chasseurs extérieurs au département, notamment issus du sud-ouest et sud-est.

En Sologne, une véritable économie locale gravite autour des activités cynégétiques. Les retombées directes (chasses à la journée, élevage, emplois...) et indirectes (métiers de bouche, vétérinaires, éleveurs, armuriers...) ont été évaluées par l'étude que l'Observatoire a menée en 1999. La chasse générerait pour la Sologne loir-et-chérienne entre 1 000 et 2 000 emplois directs et indirects. Plus de la moitié de ces emplois seraient concentrés en Grande Sologne, soit de 3 et 6 % de la population active occupée. A l'époque, les dépenses générées par les chasseurs (chasseurs locaux et extérieurs) étaient estimées à 150 millions à l'échelle du Pays de Grande Sologne.

Les montants calculés pour ces indicateurs (emplois, dépenses) peuvent paraître faibles en comparaison avec d'autres secteurs ou filières économiques. Ils sont très en deçà de la réalité. Surtout, ils ne valorisent que très partiellement les différentes fonctions que remplit la chasse dans l'utilisation et la gestion de l'espace, des milieux et des paysages. Enfin, les dimensions culturelles, pédagogiques, sociales, de vie en milieu rural... ancrées dans la tradition solognote ne sont pas ici prises en compte. Spécifiques à ce territoire, elles en constituent pourtant des atouts indéniables.

**Des pratiques qui évoluent.** Avec la disparition des îlots agricoles, le petit gibier naturel se fait rare. En substitution, il est pratiqué le lâcher d'oiseaux (faisans, perdrix...) Cette pratique artificielle de la chasse s'inscrit plutôt dans le cadre de grandes « chasses à tableaux » (commerciales, chasses de prestige). Globalement, l'évolution de la pratique en Sologne s'est orientée vers le grand gibier qui, compte tenu d'un contexte agricole fragilisé, pose sur certaines zones un douloureux problème de dégâts sur les cultures.

### **Une représentation locale :**

Considérant l'importance de cette activité, le **Conseil de développement ainsi que le comité de programmation LEADER+** comptent trois représentants du monde de la chasse (cas unique en région Centre) : Lieutenant de Louveterie, Fédération des chasseurs, associations.



### **Le statut du fermage : facteur bloquant.**

La valorisation des terres par la chasse représente une forte concurrence pour les exploitants qui souhaitent louer ou acheter des terres. Le revenu tiré de l'activité cynégétique s'avérant 3 à 4 fois supérieur à celui du fermage, le propriétaire s'attache bien souvent à privilégier l'objectif cynégétique dans la valorisation de son patrimoine (revenu forestier inférieur et à plus long terme).



La chasse : une image à valoriser. L'érosion des effectifs des chasseurs est un phénomène général en France. Il est lié à de nombreux facteurs : rurbanisation, réduction des périodes de chasse, artificialisation de certaines pratiques, évolution vers le grand gibier, vieillissement des pratiquants, coût... La Sologne n'échappe pas à ce phénomène.

Malgré son image intimement liée à la chasse, la Sologne :

- se trouve aujourd'hui en concurrence directe avec d'autres régions (Est de la France) et, de plus en plus, avec des territoires étrangers (Afrique, Europe de l'Est..),
- ne développe pas une réelle politique d'accueil touristique cynégétique : chasseurs étrangers, gîtes thématiques, parcours de découverte...
- pâtit trop souvent d'une image de territoire fermé sur lequel l'activité cynégétique est omniprésente,
- ne valorise pas suffisamment ses produits : gastronomie...

### **L'agriculture : la spécificité solognote.**

Un déclin forcé des terres agricoles au profit d'autres activités. En 2000, la Surface Agricole Utilisée ne totalisait plus que 17 500 hectares contre 30 800 hectares douze ans plus tôt. L'agriculture occupe aujourd'hui à peine 12 % du territoire de la Grande Sologne, soit une surface relativement modeste en comparaison avec les autres pays ruraux du département et de la région.

Les systèmes de production de Grande Sologne sont très diversifiés. L'élevage de bovins et d'ovins pour la production de viande et de lait, ainsi que les systèmes céréaliers avec des formes de diversification très variées constituent les principales ressources agricoles du Pays. Cependant, du fait de contraintes spécifiques avec des sols particulièrement difficiles à mettre en valeur sans aménagements lourds (drainage et/ou irrigation), le statut du fermage, la pression cynégétique... le mouvement de spécialisation et d'intensification de l'agriculture depuis un demi-siècle a été un échec en Sologne. Deux exploitations sur trois ont disparu en douze ans. En 2005, le Pays ne comptait plus que 317 exploitations à titre principal ; 88 exploitants ont plus de 65 ans. La vocation agricole de certaines surfaces a donc disparu au profit de l'enrichissement, du boisement et de l'utilisation cynégétique de l'espace. Malgré un caractère rural, certaines communes ne comptent plus aucun agriculteur à titre principal.

La Grande Sologne se caractérise aujourd'hui par une activité agricole extensive et relictuelle. Malgré les efforts menés ces dernières années, la déprise agricole, reste depuis deux à trois décennies une caractéristique forte de l'agriculture de la Grande Sologne.

Une agriculture diversifiée. L'agriculture dispose néanmoins de plusieurs atouts, tels que l'existence de productions extensives adaptées à la gestion de l'espace (ovins, broutards) et au tourisme (centres équestres), un potentiel de diversification important (tourisme, produits fermiers, cultures à gibier), l'existence de productions locales (fruits rouges, asperges...) et d'éléments patrimoniaux et de formation (centre européen de formation à l'agriculture biologique) sont susceptibles d'asseoir une image territoriale de qualité et de constituer des débouchés économiques rémunérateurs.

Le caractère relictuel et pourtant prégnant de l'activité agricole en Grande Sologne pose le problème de son positionnement :

- dans la gestion globale du patrimoine naturel et culturel solognot,
- dans la structuration économique du Pays : poids économique faible pour assurer le maintien de structures (silo, filières..) ou valoriser (label...) des espèces autochtones et menacées (race ovine « La Solognote »..),
- dans le maintien des exploitations existantes : peu de CUMA, isolement,



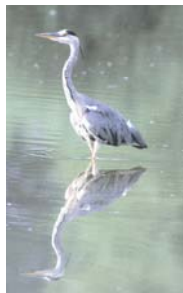
droséra



### NATURA 2000

SIC Sologne : 346.184 hectares classés au titre de la **Directive Habitats** : plus grand site terrestre européen.

ZPS Sologne des étangs : 29.624 hectares classés au titre de la **Directive Oiseaux**.



Héron



Observatoire de l'étang de Beaumont (Conservatoire régional des espaces naturels)



Foire à la citrouille (Millançay)

- sa reconnaissance dans les politiques structurelles européennes, nationales ou locales.

### Un patrimoine naturel et culturel d'une richesse exceptionnel.

Les nombreuses richesses patrimoniales et culturelles de la Sologne font l'objet d'un large consensus. Il semblait donc tout évident pour le Pays de Grande Sologne et ses partenaires de développer un projet sur ces ressources dans le cadre du programme européen Leader+ : mieux connaître (études, colloque, collecte ethnographique...), mieux gérer (formation, convention de gestion, équilibre agro-sylvo-cynégétique), mieux valoriser (maisons à thèmes, parcours de découverte...).

#### Un patrimoine naturel reconnu.

La Grande Sologne se caractérise par une mosaïque de milieux variés : étangs, prairies, landes et forêts se succèdent, avec également des tourbières acides, corridors alluviaux et landes sèches remarquables.

Les zones humides de Sologne sont inscrites depuis 1972 sur la liste des zones humides d'importance internationale de l'Union mondiale pour la nature (UICN). La Sologne des étangs constitue un milieu naturel avec une flore et une faune remarquables. Ses 30 000 hectares de zones humides (2 800 étangs, cours d'eau, marais) la placent au huitième rang national des zones humides continentales d'importance internationale. La Grande Sologne est concernée par les deux Directives européennes Natura 2000, divers classements (ZNIEFF, réserve volontaire...).

- Flore : *Les espèces végétales phares sont principalement liées aux milieux aquatiques. Citons en particulier le Flûteau nageant, la Caldésie à feuilles de parnassie, l'Isoete à feuille tenue ou la Masalée à quatre feuilles.*

- faune : *La Grande Sologne compte environ 230 espèces d'oiseaux dont 140 nicheuses. Parmi ses dernières, on compte un nombre non négligeable d'espèces liées aux habitats aquatiques parfois menacées en France et en Europe (hivernage, reproduction). Parmi les autres groupes faunistiques, plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme certaines chauves-souris, une cinquantaine d'espèces de mammifères, des batraciens, des reptiles)... sont présents sur le territoire. La vaste zone humide recèle également une grande diversité d'insectes qui constituent une ressource importante pour de nombreuses espèces des cinq classes de vertébrés.*

#### Un patrimoine culturel identitaire : une valeur à partager.

Bien que dépourvu de grands monuments ouverts au public, le patrimoine bâti de la Grande Sologne révèle une typicité architecturale avec l'emploi de matériaux locaux (briques, colombages et fougères, bois, torchis...) qui confèrent à l'ensemble des villages une véritable identité et homogénéité. De nombreux centres bourgs ont bénéficié d'opérations récentes de réhabilitation et offrent aux voyageurs un réel cachet solognot avec une mise en valeur de qualité. De par son caractère privatif, une partie du patrimoine (demeures du XIX<sup>ème</sup>, éléments du patrimoine vernaculaire et industriel) reste visuellement inaccessible et joue à



cache-cache dans le paysage solognot.

Avec 85 associations culturelles ou de loisirs, les villages de Sologne montrent un réel dynamisme associatif qui contribue à rendre vivant le patrimoine solognot et anime le territoire tout au long de l'année.

Le patrimoine solognot ne peut uniquement se résumer à la qualité de ces espaces naturels, de la faune et de la flore qui les compose. Ce patrimoine est plus complexe : les traditions culturelles, de savoir-faire autour d'activités liées à l'agriculture, la chasse ou la forêt, le développement d'activités porteuses d'une nouvelle identité pour ce territoire, participent également pour une large part à l'image interne et externe de ce pays.

Guide des  
Habitats d'intérêt  
européen  
Site Sologne



### Un nouvel outil : la TDENS

En 2006, le Département de Loir-et-Cher instaure la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

Jussies :  
plaquette de  
sensibilisation et  
journée « portes  
ouvertes » avec  
le Conservatoire  
botanique du  
bassin parisien



Campagne  
d'éradication de la  
grenouille taureau



### Le Grenelle Environnement

Stopper la perte de biodiversité,  
Qualité écologique des eaux : SAGE,

### L'entretien des espaces et la gestion de la biodiversité.

« Qu'une région se développe, et son milieu naturel change, marqué par les aménagements, soumis quotidiennement à l'influence qu'exercent les activités nouvelles, soit délibérément pour produire, soit par des impacts plus indirects.

Qu'une région manque à se développer, d'ailleurs, et les milieux naturels changeront aussi, marqués par le relâchement de l'entretien, et l'abandon des activités nécessaires à leur équilibre : la friche progresse. Qu'une région reste pareille à elle-même enfin, cela paraît pratiquement impossible aujourd'hui.

Le milieu naturel est donc voué au changement. Et pourtant, il est considéré d'intérêt public de conserver certaines richesses de la nature en faune, flore, en paysages ... »

(Système Sologne, 1985 SCORENA)

### La déprise des activités traditionnelles :

Les activités traditionnelles sont garantes de la qualité du patrimoine solognot. Le classement de la Grande Sologne par les deux Directives européennes Natura 2000 constitue une reconnaissance de ces pratiques ancestrales dans la gestion patrimoniale. Avec la déprise de l'activité agricole et piscicole, les paysages se ferment, c'est l'enfrichement.

L'activité cynégétique devient un élément incontournable de la gestion de l'espace solognot. Les rapports propriétaire, locataire de chasse, pisciculteur et fermier déterminent l'orientation donnée au territoire. Une concertation entre les différents acteurs est nécessaire pour une gestion harmonieuse de l'espace. Il est primordial de considérer que l'activité cynégétique ne se conçoit qu'en présence de l'agriculture (couverts, prairies) et que les rapports entre ces différentes activités traditionnelles doivent se compléter : diversification agricole, pisciculture, pâturages (élevage extensif), cultures à gibiers, sylviculture...

### Les zones humides : un espace menacé.

Déjà fragilisé par la déprise agricole et sylvicole, ce patrimoine naturel connaît aujourd'hui une menace avec le développement d'espèces invasives sur les zones humides. Aux ragondins se sont joints notamment, les jussies et la grenouille taureau. Les acteurs locaux ont pris conscience de ce phénomène ; différentes opérations de sensibilisation, de chantiers tests ont été engagées. Si la campagne d'éradication de la grenouille-taureau engagée par le syndicat de rivière du Beuvron permet d'espérer une gestion locale maîtrisée il n'en va pas de même pour les jussies.

### Une dérive paysagère.

Le développement des clôtures contribue à accentuer la fermeture des paysages, à modifier ainsi l'image globale du territoire (au bord des routes, le long des chemins de randonnées) et à cloisonner un espace naturel (entrave à la circulation des grands animaux). Une récente étude de la Fédération départementale des chasseurs, réalisée dans le cadre du programme Leader+, sur un secteur cantonné (massif du Cosson) présente une cartographie des implantations et liste les motivations invoquées par les propriétaires (intrusion abusive pour les champignons, revendication de la propriété...). Depuis sa création en 1998 et, auparavant, sous l'égide du Syndicat de la Sologne, le Pays de Grande Sologne a organisé des réunions qui ont mis en évidence la grande difficulté à résoudre ce problème : droit de propriété / droit de se clore, aspect réglementaire limité (PLU), souci d'individualisme de certains propriétaires, intrusion répétitive (champignons), difficile dissuasion (sensibilisation des nouveaux arrivants)... Association de propriétaires, fédération des chasseurs... et élus souhaitent poursuivre cette nécessaire réflexion : ainsi, en 2007, le Pays de Grande Sologne a sollicité, auprès de la DIREN, les crédits nécessaires à la réalisation d'une charte paysagère intégrant notamment ce point.

### La planification territoriale :

Urbanisme et gouvernance territoriale.

« **NATURA 2000** doit devenir un véritable outil de politique territorialisée. »  
rapport du sénateur Le GRAND, 2003

**Center Parcs :**  
3.800 lits  
704 cottages  
510 emplois ETP

1<sup>er</sup> loueur régional de vélos (3.000 vélos).



Maison du braconnage  
(cul de loup).



La maison du cerf.

La randonnée : une valorisation douce du patrimoine...



...à pied, à cheval, à bicyclette, en canoë...



Compte tenu de ces multiples enjeux, il importe de renforcer les outils de planification et de concertation. Déjà différents outils sont engagés localement pour mieux prendre en compte la biodiversité et l'entretien nécessaire des espaces (SAGE du bassin de Sauldre, DocOb Natura 2000, plateforme de ressources patrimoniales PILOTE, PLU...).

### Le tourisme : une réelle économie.

Adossée à la Vallée de la Loire et bénéficiant d'une notoriété internationale due à la qualité cynégétique de son territoire, la Sologne est reconnue comme une destination touristique à part entière : châteaux prestigieux (Chambord, Cheverny...), patrimoine religieux et vernaculaire hérité du passé, espaces naturels typés... Ses résidences secondaires et sa proximité avec Paris en font une destination facile pour les week-ends et les courts séjours.

Le Pays de Grande Sologne ne bénéficie pas directement des grands flux touristiques : les châteaux à forte renommée sont inscrits dans les pays voisins et revendiquent l'identité « châteaux de la Loire ». Plus confidentiel, le Pays de Grande Sologne constitue toutefois une destination touristique à part entière. L'étude menée en 2004 par l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher montre qu'au cours des dernières années le Pays a fortement conforté son économie touristique. Il arrive au premier rang des cinq pays du département pour les effectifs salariés, la part du secteur dans les effectifs salariés, l'indice de spécificité touristique. Le tourisme concentre 14 % des emplois salariés du Pays (hors activité cynégétique), soit une proportion nettement supérieure à celle des autres pays (le Pays des Châteaux arrive en deuxième position avec moins de 9 %). En emplois offerts comme en effectifs salariés (hôtellerie, restauration, sites...), le tourisme dépasse maintenant l'agriculture.

### L'offre touristique : le choix d'une valorisation diffuse.

Le Pays propose trois maisons à thèmes valorisant chacune une ressource spécifique à la Sologne (le cerf, le braconnage, les étangs) ainsi que l'architecture locale (maison typique ou structure revisitée).



En proposant des itinéraires de randonnées variés, le Pays a choisi de valoriser un patrimoine naturel et culturel par un moyen de locomotion doux, respectueux de l'environnement, accessible au plus grand nombre (coût). Grâce à l'initiative LEADER+, des produits de découverte de la nature à l'attention des familles ont été créés.

En visant une valorisation diffuse du territoire (petites structures disséminées, circuits...), ces équipements constituent une idée originale particulièrement bien adaptée aux ressources locales. Ce choix de créer plusieurs sites distincts plutôt qu'un seul pôle répond à un objectif d'aménagement et d'animation touristique de la Sologne voulu par le Pays.

Différents équipements, principalement à caractère sportif, présente des infrastructures importantes leur permettant d'accueillir des manifestations nationales, européennes voire

mondiales : Parc équestre fédéral (FFE), Parcours international du Rabot (Ball-trap), Karting... Ces différents équipements contribuent aujourd'hui, à leur tour, à la notoriété de notre Sologne (campagne promotionnelle nationale, création de nouveaux flux touristiques...).

### Les faiblesses, les idées reçues...

Le seul Pays entièrement solognot : force ou faiblesse ?

Force est de constater qu'il est très difficile de réunir les différents pays solognots pour examiner une promotion et une mise en réseau des acteurs à l'échelle de la Sologne. Le positionnement des candidatures LEADER reflète cette difficulté.

La promotion touristique : Lié par une convention avec le Syndicat de la Sologne à la demande du Conseil régional, le Pays de Grande Sologne n'a examiné que très récemment les possibilités de promotion de son

**Parc Fédéral Equestre**  
Open Generali  
Championnat de France :  
Attelages, poneys, meeting  
propriétaires,...



« Ce nouveau concept dans les déplacements non motorisés participe à la réduction des gaz à effet de serre, en encourageant un tourisme de qualité, en contribuant à l'amélioration de la santé, s'inscrit bien dans une démarche de développement durable que le MEDD est chargé de promouvoir. »  
mn3v.tourisme.gouv.fr (2006)



**ORAC** : un comité de pilotage,  
**LEADER+** : un comité de programmation,  
**PER** : un comité de suivi,  
**Charte forestière** de territoire : un comité de pilotage.

territoire. Des initiatives en faveur de labels qualité ou de démarches structurées ont été lancées localement mais sans succès (« Assiettes de Pays », « Bons produits de Sologne »). Le Pays ne dispose pas encore d'office de tourisme structurant.

La difficile cohabitation d'activités touristiques : Donnée souvent abordée en matière de promotion touristique comme facteur limitant telle que l'impossible cohabitation d'activités touristiques pratiquées dans le milieu naturel :

- la randonnée (sous toute ses formes) et l'activité cynégétique,
- la découverte du patrimoine -naturel et culturel- et la propriété privée.

*ci-contre* : Panneaux d'information réalisés par la Fédération des chasseurs et la Communauté de communes de la Sologne des étangs sur l'utilisation partagée de l'espace (réalisation soutenue par LEADER+).

Un pôle d'excellence rurale : « La Sologne à vélo ».

Différents paramètres ont donc été pris en compte pour établir ce projet de PER, basé sur la création d'itinéraires cyclotouristiques :

- le respect de la qualité environnementale solognote, la valorisation de ses ressources, par un moyen de locomotion doux, respectueux de l'environnement,
- la cohérence du projet de PER avec les autres politiques nationales, régionales et départementales,
- la création de nouvelles richesses et d'emplois,
- l'accessibilité du produit par un large public (population locale et touristique, population à bas revenu...),
- la connexion au produit « Loire à vélo » par le projet « Châteaux à vélo »,
- de proposer ainsi un projet fédérateur : collectivités, opérateurs touristiques (gîtes, maisons à thèmes..), associations d'utilisateurs...

*Schéma des Véloroutes et Voies Vertes* : Le projet d'axe transversal « Sologne à vélo » est inscrit aux schémas départemental et régional ainsi qu'au schéma national des 3V.

### Les acteurs :

#### 20 années d'intercommunalité !

A l'échelle du Pays de Grande Sologne, les élus présentent une réelle habitude du travail en commun avec la contractualisation du premier contrat régional (CRIL) en 1991 et la création, en 1987, de l'association intercommunale correspondante. D'autres intercommunalités constituent de véritables instances de concertation et de planification qui contractualisent aujourd'hui directement avec les partenaires financiers : Syndicat du Bassin de la Sauldre (SAGE), Syndicat du bassin du Beuvron (contrat de rivière), communautés de communes...

#### L'association des acteurs locaux :

Dès octobre 1997, le Pays de Grande Sologne a officialisé la création de quatre commissions thématiques réunissant élus et acteurs socioprofessionnels représentatifs. Un travail important engagé sur une année, dans le cadre de ces commissions a permis d'adopter la première charte de développement en 1998.

En 2005, 53 acteurs socioprofessionnels non élus sont réunis au sein d'un Conseil de développement qui accompagne le Pays dans la révision de la charte de développement, l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes d'actions.

#### A chacun son programme !

La mise en œuvre par le Pays de programmes contractualisés a imposé la création d'organes distincts. Cette configuration alourdit le travail du Pays et dilue quelque peu le rôle du Conseil de développement (lisibilité, efficience..). Afin de conforter la mission du Conseil de développement, le Pays a choisi d'inscrire celui-ci comme membre de ces différents organes et



d'inviter, systématiquement, la présidente et/ou les vice-présidentes du Conseil de développement à chacune des réunions organisées par le pays (bureau, réunions thématiques, manifestations...).

#### **De l'information à la formation.**

Au fil du temps et des programmes, des réunions sont organisées afin de tenir informés les acteurs locaux (élus et non élus), d'aborder de nouvelles pistes d'actions, de présenter des initiatives locales (restitution LEADER+) ou extérieures au Pays (voyage d'études), de se former...

Deux exemples :

- en mai 2005, le Pays a organisé un grand rassemblement des acteurs locaux (élus et non élus) et des représentants des services de l'Etat et des pays voisins : « Les Assises territoriales du pays de Grande Sologne ». Cette manifestation, fort appréciée, a permis de dégager **une vision globale et consensuelle du Pays** qui a permis la **révision de la charte de développement**.
- de 2000 à 2007, le Pays a organisé une communication sur les opérations conduites sur son territoire : journées de restitution (présentation d'actions, visites de sites...), partenariat avec une radio locale (émissions grand public)...

#### **La réalité du Pays de Grande Sologne, référent pour la Sologne :**

S'il est souvent demandé au Pays de Grande Sologne –seul pays entièrement solognot- de développer des actions emblématiques pour la Sologne (chantiers tests, opérations transférables, structuration d'offres dépassant l'échelle du Pays...), il faut toutefois rappeler les capacités d'actions du Pays (28 communes, 30.000 habitants). Cette réalité, amplifiée par la quasi absence de coopération avec les pays voisins, ne permet pas d'envisager la mise en œuvre de programmes lourds sans accompagnement croisé des partenaires financiers, sans échanges avec d'autres territoires (retour d'expériences...).

#### **La coopération territoriale, grâce à LEADER+ :**

*Pays de Gâtine (Deux Sèvres) : eau, territoire et développement local (échanges d'expériences).  
Pays Vendômois : « mémoire contemporaine du monde rural » (projet commun).*

#### **Le Pays de Grande Sologne, en résumé...**

Forces du territoire - Atouts	Faiblesses du territoire - Menaces	Enjeu territorial - Opportunités	Les enjeux pour le GAL
<b>CONTEXTE GENERAL</b>			
Forte notoriété du territoire Caractère identitaire (bâti...), Bonne accessibilité : 1h30 de Paris, liaisons SNCF, autoroutes... Villages vivants (commerces...), Proximité de grands centres urbains, desserrement de population (territoire accueillant), Intercommunalités dynamiques, Classement du pays en ZRR, Savoir-faire industriel et artisanal	Faible densité de population Services à la population à structurer : commerces de proximité, petite enfance, personnes âgées... Image fermée du territoire Séisme économique (entreprises Défense et MATRA) : classement du Pays dans le « Sud régional », Capacités du pays : 28 communes, 30.000 habitants,	Une expertise territoriale récente : mobilisation des acteurs locaux, Projet de création d'une maison de l'emploi et d'une coopérative d'emplois, Evolution des compétences des Communautés de communes (services à la population...), Politiques publiques en faveur du développement du Sud régional, Mise en œuvre de différents programmes par le Pays (pratiques de travail),	Fédérer les acteurs locaux pour conforter les <b>facteurs d'attractivité</b> du territoire, Développer une <b>culture de l'accueil</b> (identité solognote à partager), Développer la <b>culture de projets</b> de territoire (circuits courts, communication...), <b>Inscrire le territoire dans des réseaux</b> nationaux voire européens, <b>Capitaliser</b> les savoirs.
<b>PAYSAGES - BIODIVERSITE</b>			
Qualité des paysages, richesses faune et flore : reconnaissance par 2 zonages Natura 2000, Pays couvert en syndicats de rivières (gestion), Pas d'effet de pollution notable (agriculture extensive...), Entretien des paysages pour l'activité cynégétique,	Déprise des activités traditionnelles (agriculture, pisciculture) : fermeture des paysages, Déséquilibre agro-sylvo-cynégétique, Développement des clôtures, des « indésirables » (espèces allochtones), Statut du fermage agricole, Cloisonnement des acteurs gestionnaires du patrimoine,	Biodiversité : mise en œuvre du DocOb Habitat dès 2008, Contrat de rivière du Beuvron : lutter contre les espèces invasives aquatiques (jussies...), SAGE Sauldre, Instauration de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles, Création de la plateforme PILOTE 41, Réalisation de l'Atlas des paysages,	<b>Développer les relations</b> avec les propriétaires privés (90% du territoire est privé) : Natura 2000, chantiers tests, sensibilisation (clôtures...) S'appuyer sur la mise en œuvre des DocOb <b>Natura 2000</b> , <b>Planification territoriale</b> : meilleure prise en compte des paysages et la biodiversité,



## RESSOURCES

<p>Massif forestier important,          Activité cynégétique (création d'une ressource identitaire mobilisable : le gibier),          Evolution des productions agricoles,          Présence d'une race menacée typique « La Solognote »,          Eau, biomasse (filière équine)...          Patrimoine culturel important,</p>	<p>Ressource forestière pas assez mobilisée et valorisée,          PLU à faire évoluer,          Développement des grands animaux (dégâts agricoles, forestiers),          Ressource « gibier » très peu exploitée,          Contexte économique général,          Difficultés financières du réseau associatif,</p>	<p>Enjeux planétaires, contexte national (Grenelle de l'environnement),          Développement des énergies renouvelables,          Prise de conscience générale,          Soutiens publics,          Formation du Conseil de développement (Développement durable),          Evolution du contexte sanitaire,</p>	<p>Mieux <b>mobiliser les ressources</b>,          Former, <b>transfert d'expériences</b>,  <b>Initier les partenariats</b> (commandes publiques/producteurs privés.), <b>Redéfinir des circuits courts</b> (filières),          Examiner l'opportunité des marques ou <b>labels</b> pour les produits identitaires,  <b>Documents d'urbanisme</b> à faire évoluer.</p>
TOURISME ET DEVELOPEMENT SOLIDAIRE			
<p>Forte notoriété,          Développement touristique marqué,          Activité cynégétique,          Valorisation du patrimoine solognot : Maisons à thèmes, circuits...          Sites touristiques et événementiels importants,          Villages vivants : dynamisme culturel.</p>	<p>Absence d'office de tourisme de pôle,          Pas de promotion touristique « Sologne » (inscrite sur 3 départements, capacité du Pays...),          Faiblesse des partenariats transversaux,          Image à travailler,          Peu de diversification agricole,          Forte compétition entre les territoires,</p>	<p>Formation des acteurs « Destination centre », (FROSTI),          Présence de réseaux nationaux pertinents pour valoriser les produits du Pays (ACTEON, Sites R du Goût...),          Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés,</p>	<p>Développer les <b>produits touristiques « doux »</b> respectant le patrimoine et le valorisant (« Sologne à vélo », éco-tourisme...)          Fédérer les acteurs autour de <b>projets transversaux lisibles</b> (inscription dans des réseaux nationaux...),</p>

## B- LA STRATEGIE TERRITORIALE

### Un diagnostic de territoire récent :

- 2006 : **charte de développement révisée du Pays de Grande Sologne** (Proactivité Conseil) : « La Grande Sologne : terre d'identité et de qualité »
- 2006 : **charte forestière du Pays de Grande Sologne** (CRPF)
- 2006 : **accueil de nouveaux arrivants en milieu rural** (CNASEA) + **diagnostic de territoire** (services à la population)
- 2006 : **faisabilité d'une plateforme Grand gibier** (ADIV)
- 2006 : **état de la promotion cynégétique en Sologne**
- 2007 : **DocOb Natura 2000 Habitat** (CRPF, IEA)
- 2007 : **étude de faisabilité d'une coopérative d'activités et d'emplois** (CAP 3C)
- 2007 : **recherche de l'équilibre forêt/cervidés** dans le massif du Cosson (CEMAGREF)
- 2007 : **définition des itinéraires cyclables « Sologne à vélo »** (ALKHOS)

*Délibération commune du comité de programmation et du bureau en date du 27 juin 2007 actant le périmètre, la thématique de la candidature : annexe n°*

### Une expertise territoriale partagée.

En 2006, le Pays de Grande Sologne a réalisé la révision de sa charte de développement adoptée en 1998 afin de prendre en compte des éléments de contexte important (séisme économique..) et d'évaluation (mi-parcours LEADER+, bilan contrat de pays, évaluation de l'équipe d'animation). Cette réflexion globale de territoire s'est effectuée en commun avec les acteurs socioprofessionnels oeuvrant localement et les services de l'Etat. Un graphe d'objectifs de cette charte est présentée en annexe n°. Ce graphe précise également la concrétisation d'un certain nombre d'opérations par la mise en œuvre de programmes en cours et envisagés.

Ce travail important a été consolidé par différentes réflexions accompagnées par des bureaux spécialisés (expérience, objectivité, compétence). Ainsi, le Pays de Grande Sologne est aujourd'hui doté d'un diagnostic prospectif récent et consensuel qui lui permet d'envisager sereinement la contractualisation sur des objectifs clairement identifiés.

Concernant LEADER, c'est le **développement endogène du territoire** à travers ses ressources qui a été retenu comme base de réflexion à partir des objectifs suivants de la charte de développement : favoriser un développement équilibré et solidaire, poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace solognot, favoriser le maintien et l'adaptation des exploitations agricoles, maîtriser la gestion de l'énergie et promouvoir les productions locales, encourager la valorisation du patrimoine solognot et de ses ressources, mettre en place des stratégies à l'échelle du pays.

### L'éco-innovation :

*« L'éco-innovation se définit comme l'ensemble des innovations (techniques, conceptuelles, méthodologiques) qui contribuent directement ou indirectement à une amélioration de l'état de l'environnement. L'environnement étant pris au sens large incluant les **ressources naturelles**, la **biodiversité**, le **changement climatique**, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le **cadre de vie** et le **développement durable** de la société... Les éco-innovations, les éco-technologies et la gestion durable des ressources naturelles font partie de la stratégie européenne sur la compétitivité (processus de Lisbonne) et l'innovation. »*

Les fonds en faveur du Sud régional.

« Les principales propositions formulées par les acteurs de terrain pour l'avenir du sud régional :

- favoriser la prise en compte des spécificités de la zone sud,
- mieux articuler les politiques pour argumenter leur efficacité,
- faire de l'Etat un arbitre, garant de l'équité territoriale. »

(préfecture de Région, décembre 2007)

L'éco-innovation : c'est le concept qui traduit très fidèlement l'enjeu défini par le GAL pour son plan de développement de territoire : **définition linéaire du projet.**

Le graphe de l'éco-innovation en Grande Sologne (ci-après) présente, de façon synthétique et dynamique (inter relations), le développement stratégique du GAL, y compris dans les objectifs de coopération aujourd'hui dessinés.

#### **Cohérence et complémentarité :**

La stratégie du GAL permet la traduction opérationnelle des objectifs définis dans la charte de développement révisée du Pays de Grande Sologne. Elle présente également, tout naturellement, la déclinaison territoriale des ambitions nationales, régionales et européennes et d'enjeux internationaux (Plan climat, attractivité et compétitivité des territoires, biodiversité, développement durable...). Elle traduit enfin, la volonté locale et opérationnelle –donc réaliste- de concevoir autrement le développement local par **la créativité et l'innovation territoriale.**

#### **Les enjeux de la candidature : les « plus » attendus de LEADER.**

Les différents programmes mis en œuvre depuis la création du Pays ont permis d'engager une structuration du territoire en équipements divers : services à la population, tourisme, sport... Avec LEADER+ (pilotage du projet public/privé...), l'émergence de partenariats laisse entrevoir des opportunités nouvelles propices au développement concerté du territoire à différents niveaux. Tout en prenant la mesure des contraintes et des spécificités locales, les acteurs ont ainsi pris conscience de l'impérieuse nécessité d'imaginer localement les articulations indispensables à la concrétisation de leur objectif commun.

#### **CONSTATS**



Capacité du Pays : petit territoire (28 communes, nombre d'opérateurs limité...), difficultés rencontrées pour développer des coopérations avec les Pays voisins (Sologne)...



Un territoire aux **ressources naturelles indéniables**: forêt, gibiers, tourisme, biodiversité...  
Des enjeux planétaires : Développement durable, plan climat...



Mieux connaître pour mieux gérer : se doter de **moyens et d'outils.**

#### **LEVIERS – DEMARCHES**



**Recherche de coopérations** (échanges d'expériences) et de **mises en réseau** d'acteurs: volonté de s'inscrire dans des **démarches nationales** (ingénierie, promotion, expérience), **voire internationales.**

Exemples :

Réseau national des Sites Remarquables du Goût soutenu par 4 ministères (Agriculture, MEDD, Tourisme et Culture),  
Réseau national ACTEON : valorisation de produits cynégétiques et piscicoles équitables (ministère de l'Agriculture),  
Réseau Natura 2000 : candidature de la Fondation du patrimoine pour un programme LIFE, coopération...



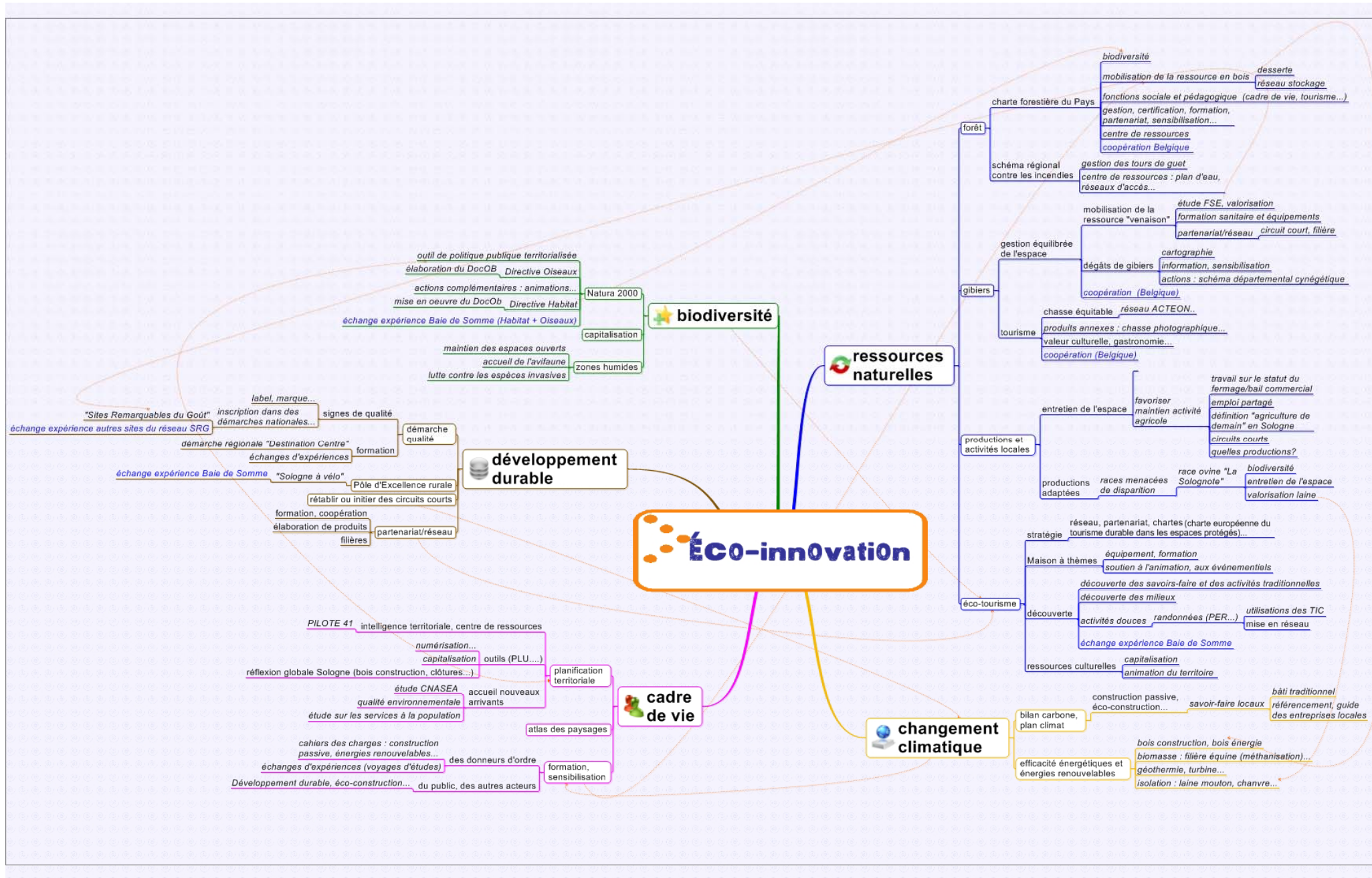
Des structurations à imaginer au sein du territoire: **rétablir ou créer des filières courtes** (bois énergie, gibiers...), écotourisme (Pôle d'excellence rurale...), démarche qualité...



Pour **un territoire intelligent et apprenant** : expertiser, capitaliser, former, coopérer, communiquer...

Pour valider la pertinence de ces leviers ou démarches, des contacts ont d'ores et déjà été pris qui confirment :

- l'intérêt de l'objectif par le GAL,
- l'intérêt des réseaux contactés pour une inscription de la Grande Sologne (Sites remarquables du Goût, Fondation du Patrimoine...) ou une coopération (plateau de Saint-Hubert en Belgique...) : documentation en annexe (N° ).





<p><b>Stratégie du GAL :</b></p> <p><b>Les champs de l'éco-innovation.</b></p>	<p><b>Grenelle de l'environnement (1)</b>  <b>Avis de l'Etat sur la charte et le contrat du Pays (2),</b>  <b>Autres (3).</b></p>	<p><b>Stratégie de développement rural</b>  <b>PDRH</b>  <b>Programmation de développement rural.</b></p>	<p><b>Charte régionale de développement Durable (1)</b>  <b>Charte du pays adoptée par le Conseil régional et contributions régionales (charte et contrat) (2). Autres (3)</b></p>
<b>Biodiversité- Gestion et entretien des milieux</b>			
<p>Accompagnement pour l'élaboration du DocOb Oiseaux et mise en œuvre du DocOb Habitat,  Gestion de milieux,  Biodiversité forestière,  Races menacées (La Solognote),  Lutte contre la consanguinité des grands animaux (clôtures),  Lutte contre les espèces invasives,  Evolution des documents de planification territoriale, capitalisation et intelligence territoriale,  Entretien des paysages, soutien à l'élevage Réseau Agrifaune.</p>	<p>connaître et reconnaître la biodiversité naturelle, Biodiversité forestière, enrichissement de la biodiversité domestique et cultivée, achèvement des SAGE (1)  La mission transversale du Pays pourrait être élargie à Natura 2000, la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement (mesures agri-environnementales, réduction des entrants...) ou la lutte contre les espèces invasives (2).  Pour une vision globale et structurée des paysages, le Pays peut se doter d'une charte paysagère : identité du territoire, dérive paysagère (clôtures...) (2).</p>	<p>Axe 1 : 111 à 121-C7  Axe 2  214-13 : Mesures agri-environnementales.  214-F : protection des races menacées,  216 : aide aux investissements non productifs (agricoles)  Axe 3 :  323 A à D-4 : Conservation et mise en valeur du patrimoine rural (Natura 2000 et hors Natura 2000) pastoralisme...  331 : formation et information des acteurs économiques,  341 : stratégies locales de développement.</p>	<p>Mieux connaître et faire connaître les patrimoines.  La Région favorise la gestion intégrée des ressources, des espaces et des espèces dans un souci de préserver la biodiversité. (1)</p> <p>Implication du Pays souhaitée en accompagnement du classement Natura 2000, du maintien de la biodiversité et des paysages (2),</p>
<b>Charte forestière de Pays</b>			
<p>Mobiliser, valoriser la ressource en bois : desserte-stockage, filières bois construction, bois énergie, évolution des PLU, équilibre sylvo-cynégétique...  Lutte contre les incendies (bandes herbacées entretenues, accès étangs, tour de guet...).  Tourisme et biodiversité (voir autres rubriques)</p> <p>Insertion économique par la structuration de la filière bois énergie –et autres filières- (volet social).</p>	<p>Valoriser davantage et durablement la ressource forestière en protégeant la biodiversité, Utilisation systématique de bois certifié dans la construction publique (1).</p> <p>Le Pays devra fortement s'investir dans sa charte forestière afin de favoriser le développement de l'économie forestière et des emplois induits compte tenu du fort taux de boisement et des potentialités de ce secteur en Sologne (2).</p>	<p>Axe 1 :  111 : formation,  123 : accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles, à 125 : infrastructures liées à l'évolution et l'adaptation des secteurs agricole et forestier.  Axe 2 :  214-13 : mesures agroenvironnementales territorialisées autre enjeux,  221 à 227 aide aux investissements non productifs (forêt).  Axe 3 :  331 : formation et information des acteurs.  Axe 2 (227-A) et axe 3 (323-D2).  Axe 3 :  341 : acquisition de compétences... mise en œuvre de stratégies,  312 : aide à la création et au développement des micro-entreprises.</p>	<p>Le développement d'une économie basée sur les ressources naturelles est un enjeu à la fois économique et écologique. (1)</p> <p>Valorisation du bois : 15% de bonification dans le contrat régional (respect de la part bois significative dans les projets) et de projets en faveur des énergies renouvelables en application de la charte forestière (2).</p> <p>La Région s'engage à développer et renforcer son soutien à l'émergence d'une économie sociale et solidaire, en soutenant notamment le monde associatif, créateurs d'emplois et d'activités nouvelles, répondant notamment aux évolutions structurelles de notre société, aux besoins émergents de nouveaux métiers. (1)</p>
<b>Valorisation des ressources (hors bois)</b>			
<p>Efficacité énergétique, énergies renouvelables... : formation, production, rétablissement de circuits courts, promotion ... : laine, chanvre, biomasse (filiale équine...), eau (turbine)...  Planification territoriale : PLU adapté, construction passive, plan de lotir, capitalisation, échanges, concours européens...</p>	<p>Efficacité énergétique et carbone, Agriculture écologique et productive, Urbanisme et gouvernance territoriale (1).  Le Pays a identifié des pistes en matière d'énergies renouvelables qui doivent être soutenues. (2)</p>	<p>Axe 1 :  111 : formation, sensibilisation, de 121-C1 (développement des énergies renouvelables) à 121-C7 aide à la diversification de production.  124 : coopération (nouveaux procédés), Volet forestier : rubrique précédente,  Axe 2 :  214-F : protection des races menacées,</p>	<p>Le développement d'une économie basée sur les ressources naturelles est un enjeu à la fois économique et écologique. (1)</p>

<p>Autres ressources. Ex. : La Solognote : développer un label qualité et un circuit court de commercialisation. Filière gibiers : diffusion des connaissances (contexte sanitaire...) collecte, transformation, valorisation, circuits courts, promotion... Adhésion au réseau national « Sites Remarquables du Goût » ou autres réseaux de valorisation.</p> <p>Eco-tourisme : maisons à thèmes, chasse équitable, découverte de la nature, PER « Sologne à vélo », structuration de l'offre, promotion... Renforcer et valoriser l'identité solognote. Développer les démarches qualité. Mise en réseau d'acteurs.</p>	<p>Adopter des modes de consommation durable.(1)</p> <p>Lettre de soutien du Réseau des Sites Remarquables du Goût (4 Ministères impliqués) : en annexe.</p> <p>Il faut remarquer l'important effort du Pays pour accompagner le Pôle d'excellence rurale « Sologne à vélo ». Les services de l'Etat sont favorables au projet de création, d'aménagement et de géoréférencement d'équipements liés aux activités touristiques de randonnées. Les maisons à thèmes existantes ont fait leurs preuves et, malgré une fragilité de départ, ces pôles locaux s'inscrivent dans le terroir et créent une offre pour le tourisme qui est le moteur économique du Pays. Elles présentent l'offre culturelle que le Pays peut naturellement produire (2)</p>	<p>Axe 3 : 312 : aide à la création et au développement de micro-entreprises, Axe 1 : 111 : formation, information, 121-C 2,4,5,7 : investissement collectifs, nécessaires à une démarche qualité, diversification de production. 123 : investissements dans les entreprises agroalimentaires, 124 : coopération nouveaux produits et nouveaux procédés, 133 : promotion qualité, Axe 3 : 312 : aide à la création et au développement des micro-entreprises, 331 : formation et information, 341 : stratégie de développement.</p> <p>Axe 1 : 121 C-7 : diversification agricole,</p> <p>Axe 3 : 311 : diversification vers des activités non agricoles, 313 - 1 - 2 : promotion des activités touristiques, 323 D-3, D-4 et E : conservation et mise en valeur du patrimoine rural (naturel et culturel), 331 : formation et information, 341 A et B : stratégies locales de développement.</p>	<p>La région incite et conforte son soutien à l'innovation technologique, soucieuse du développement durable pour ...promouvoir le développement d'une économie fondée sur l'exploitation des ressources naturelles respectueuse de l'environnement, maintenir et développer les activités économiques et l'emploi. (1) Inscription d'un projet de valorisation de la filière gibiers au contrat régional de pays (2).</p> <p>Le développement d'une économie basée sur les ressources naturelles est un enjeu à la fois économique et écologique. (1)</p> <p>Mise en œuvre de formations des acteurs touristiques par le Conseil régional via la FROSTI « Destination Centre » (3). La traversée de la Sologne de Gien à Blois par Lamotte-Beuvron permet de valoriser l'étonnant canal de la Sauldre et de découvrir, en douceur, ce territoire secret via le parc de Chambord. (Schéma régional 3V) (3) La stratégie de développement touristique de la région Centre soutiendra prioritairement 3 majeures dont les activités de pleine nature (découverte de la nature...) en privilégiant les circulations douces... (schéma touristique régional ) (3)</p>
<b>Coopération</b>			
<p>Echange d'expériences, projets communs... 1) Plateau de Saint-Hubert (Belgique) : équilibre sylvo-cynégétique, accueil touristique en milieu forestier (observation, maison à thème...), concours culinaire (cerf) : présence de deux GAL belges. 2) Baie de Somme (France): accueil touristique sur un espace sensible, cohérence entre deux directives Natura 2000 (Oiseaux/Habitat), 3) Pays Vendômois –Beauce Val de Loire (région Centre): poursuite de la coopération engagée avec le GAL Vendômois sur le Développement Durable et la capitalisation. 4) Autres pistes : réseau européen Natura 2000, autres sites du réseau SRG...</p>		<p>Axe 4 : 411 à 421. en référence aux mesures citées précédemment dans les différentes rubriques (biodiversité, filière bois...).</p>	<p>Le développement d'une coopération interrégionale doit permettre de gérer l'interdépendance, de capitaliser, de mutualiser les expériences et bonnes pratiques entre les territoires. (1) Développer la solidarité internationale, notamment européenne. (1)</p>

## Animation - Gestion- Evaluation

Etablissement préalable d'une grille d'analyse : éligibilité des dossiers (critères), élément d'évaluation continue...  
Sensibilisation des acteurs, information et promotion du dispositif,  
Partenariat ADASEA (animation, gestion),  
Evaluation au fil du temps : recherche d'un partenariat avec un institut (coopération avec une université recherchée),  
Evaluation du programme : cabinet spécialisé.

Axe 4 :  
431 : animation, fonctionnement.

Intégrer de nouveaux critères d'éligibilité et d'analyse, s'engager pour un développement durable, c'est s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, qui se construit progressivement au fil des étapes d'évaluation.  
(1)

Photo chales



Bilan LEADER+

En attente des éléments du cabinet d'études (suite réunion décembre)

Les enseignements



Une labellisation du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable lors de la semaine du Développement Durable de juin 2004 des premières actions inscrites à l'action LEADER+ « tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique ».

**La plus value attendue LEADER**

## Chapitre 2 : processus

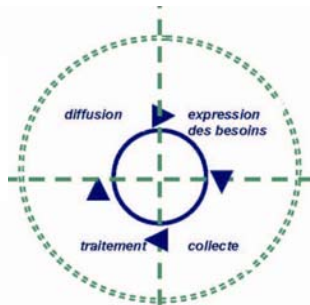
## d'implication des acteurs.

### Le réseau, source d'information :

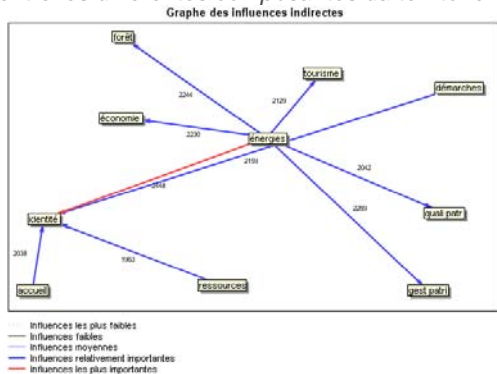
Les animateurs des réseaux (UNA, A3P, Pays..) constituent de véritables vigies et décrypteurs d'information.

### Des outils de réflexion :

Le cycle de l'information :



Les graphes des influences (directes et indirectes) entre les différentes composantes du territoire :



## A- L'ASSOCIATION CONTINUE DES ACTEURS.

Depuis 1997, date de création du Pays de Grande Sologne, les acteurs socio-économiques ont été associés à l'élaboration puis la mise en œuvre de stratégies nécessaires au développement du territoire (charte de développement, contrat de pays...). Depuis l'engagement du programme LEADER+, ces acteurs sont également associés à la gestion et à l'évaluation de l'ensemble des programmes portés par le Pays.

Entre 2006 et 2007, de nombreuses réunions de concertation ont permis, à l'ensemble des acteurs élus et non élus, d'actualiser le diagnostic de territoire (charte de développement révisée, diagnostic des services à la population) et définir des stratégies ciblées (charte forestière, Natura 2000...). Ce travail de fonds a servi de base à l'élaboration du projet de Pôle d'excellence rurale et de la présente candidature (diagnostic..).

## B- DE LEADER+ A LEADER :

### L'évaluation continue, source de formation et d'information.

Le processus d'évaluation mis en place par le GAL au fil du programme LEADER+ a permis aux acteurs locaux (publics comme privés) une appropriation totale de la procédure, de ses enjeux, de ses difficultés aussi. Un questionnement linéaire s'est ainsi installé au fil du programme sur la méthode d'animation et de gestion du programme (les plus et les moins), sur l'éligibilité des projets (critères, impacts attendus...)... et sur l'après LEADER+ (réactivité des acteurs). L'étape intermédiaire, comme finale, d'évaluation du programme a permis de synthétiser ces éléments d'appréciation.

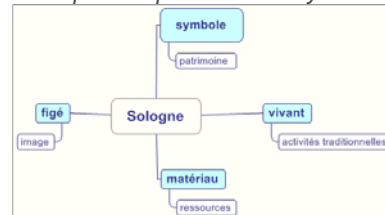
Le comité de programmation LEADER+, dès réception des premiers éléments sur la programmation 2007-2013 des fonds européens, a décidé de porter la réflexion. Conforté par le Conseil de développement du pays, il a engagé un travail d'information et de réflexion en invitant les services et établissements publics ainsi que les présidents des pays voisins et leur président de Conseil de développement (pour une vision globale de la Sologne).

### De l'information au projet.

Des groupes de travail ont été installés afin d'apprécier les besoins à partir du diagnostic partagé (chapitre précédent). Des outils « ludiques » ont été également proposés afin :

- de prendre de la distance avec les réalités de gestion du programme en cours (se focaliser sur un nouveau plan de développement, hors contexte administratif),
- de faire participer, à armes égales, de nouveaux partenaires,
- de décloisonner la réflexion pour casser d'inévitables antagonismes,
- de globaliser les enjeux pour éviter le catalogue de microprojets.

Exemple : Représentation synthétique et sémantique du territoire par la « boussole conceptuelle » :



- faire l'inventaire des associations d'idées contenues dans un thème,
- rédiger une série de mots clés caractérisant le concept,
- obtenir le plus d'idées possibles, mêmes les plus éloignées du concept,
- classer par grandes familles et par liaison,
- trouver les liaisons opposées ou complémentaires afin d'établir des parentés (leviers),
- nommer les axes, retrouver une définition linéaire du projet : l'éco-innovation.

### La formation des acteurs : un enrichissement nécessaire à la cohésion du projet.

L'orientation innovante donnée au projet de territoire -éco-innovation- nécessitait globalement une appropriation, par les différents acteurs, des principes du développement durable : apports théoriques et concrets :



Voyage dans le Vorarlberg.



L'implication du GAL dans le réseau rural participera également à l'animation et la communication sur le territoire.

Partenariat avec radio Plus FM.



- en octobre 2007, un **voyage d'étude dans le Vorarlberg** (Autriche) a permis aux acteurs locaux de rencontrer des élus, architectes... et d'apprécier, non seulement les réalisations architecturales (constructions passives, positives..), mais également les démarches participatives mise en œuvre depuis environ 20 ans (filière bois, Agence de l'énergie, consultation et implication de la population, assistance aux maîtres d'ouvrage, facilités juridiques...).
- en novembre 2007, les membres du Conseil de développement associés aux membres du bureau du Pays ont bénéficié d'un **module de formation-action sur le Développement Durable** : présentation des différents concepts (Agenda 21, bilan carbone, principes de précaution et de solidarité, Plan climat, éco-responsabilité...), repérage sur le territoire Pays des actions associables au Développement Durable, proposition d'actions...

### **C- L'ANIMATION DU PROJET COMME SOURCE DE COMMUNICATION ET DE FORMATION.**

#### **L'enrichissement par les réseaux.**

La volonté de développer une culture de projets de territoire par :

- l'intégration du GAL dans des réseaux nationaux ou européens variés (sites touristiques, Natura 2000), des rencontres avec des acteurs importants (Fondations nationales...),
- la nécessité de construire des partenariats pour établir des filières courtes ou construire les documents de planification de demain (élus, services de l'Etat, entreprises, associations...),

impliquera nécessairement une animation du territoire et un enrichissement mutuel des acteurs publics et privés : échanges, transfert d'expériences, formation, capitalisation...

#### **Un projet de territoire, référent pour la Sologne.**

La mise en œuvre du projet du GAL Grande Sologne constituera, pour l'ensemble de la Sologne (5 autres pays concernés) une expérimentation intéressante pour les objectifs partagés : biodiversité, tourisme doux, efficacité énergétique... L'association des présidents de Pays voisins au comité de programmation permet un suivi continu de la mise en œuvre du projet de territoire. Cette association est élargie aux organismes départementaux ou régionaux lors des journées de restitution d'opérations soutenues par le programme.

#### **L'éco-innovation, un enjeu à partager.**

De part le thème fédérateur retenu, le volet communication, plus spécialement à destination du grand public, doit être développée : partenariat avec une radio locale (émissions), articles dans les bulletins municipaux distribués dans tous les foyers... La communication par la presse quotidienne reste très difficile à organiser. La présence sur le territoire d'un journal gratuit « Le Petit Solognot » peut constituer une piste pour un partenariat. D'autres outils peuvent être envisagés : sites Internet des partenaires, les réseaux, les revues spécialisées...

#### **De l'évaluation à la formation.**

Le processus d'évaluation (continue et ponctuelle) participe également à la formation des acteurs et plus particulièrement aux membres du Comité de programmation : élaboration du processus, établissement des grilles et critères, auto-évaluation...

### **D- LE COMITE DE PROGRAMMATION.**

Le comité de programmation LEADER+ s'est impliqué dans la définition du nouveau projet « éco-innovation ». Sa composition actuelle répond non seulement aux critères énoncés mais également aux objectifs du projet.

#### **Une représentation équilibrée.**

Depuis sa création en 2003, le sous-préfet de



*l'arrondissement a assisté à de nombreux comités de programmation, signe de l'intérêt de l'Etat pour ce programme innovant.*

*Composition du comité de programmation en annexe n° : une actualisation sera conduite après les élections 2008.*

*L'instauration d'un règlement intérieur confirmera certaines orientations prises dans le cadre de LEADER+, notamment pour assurer la tenue des comités selon la règle du double quorum : présence aux comités, évolution de la représentation locale...*



*Journée de restitution du 26 juin 2007.*

*La stabilité de l'équipe d'animation permet :*

- *une mise en synergie des différentes procédures portées par le Pays,*
- *une vision globale pour l'évaluation,*
- *un historique dynamique des actions du Pays.*

## **Chapitre 3 : plan de développement**

- 20 opérateurs privés pour 14 opérateurs publics : un membre titulaire et un membre suppléant pour chaque opérateur (nécessaire pour assurer un double quorum),
- Une représentation des femmes et des jeunes,
- Une représentation du Conseil de développement du pays : implication nécessaire pour assurer le lien avec le Conseil de développement lors des étapes importantes pour le Pays (révision de la charte, évaluation des programmes, formation...),
- Une implication majoritaire des associations locales par rapport aux acteurs départementaux,
- Une bonne représentation des acteurs agricoles, sylvicoles (impliqués dans la charte forestière) et cynégétiques,
- Une association des services de l'Etat et des Pays voisins (Pays, Conseils de développement et/ou GAL) : sans voie délibérative.

### **Des réunions régulières, des « temps forts ».**

La pratique LEADER+ a permis de constater que la réunion régulière du comité de programmation :

- fluidifiait la mise en œuvre du programme : pas de temps de pose (démotivation des membres),
- contribuait à la communication globale du projet : informations sur l'engagement financier, la gestion financière (appels de fonds, dégagement d'office), projets réalisés...
- permettait de mobiliser et dynamiser les acteurs sur des thématiques complémentaires (la mise en réseau, élaboration de la candidature LEADER...) et la formation des membres (lieu convivial),
- rendait inefficace l'instauration de comités techniques dans lesquels siégeaient déjà des membres du comité de programmation (doublet, manque de lisibilité).

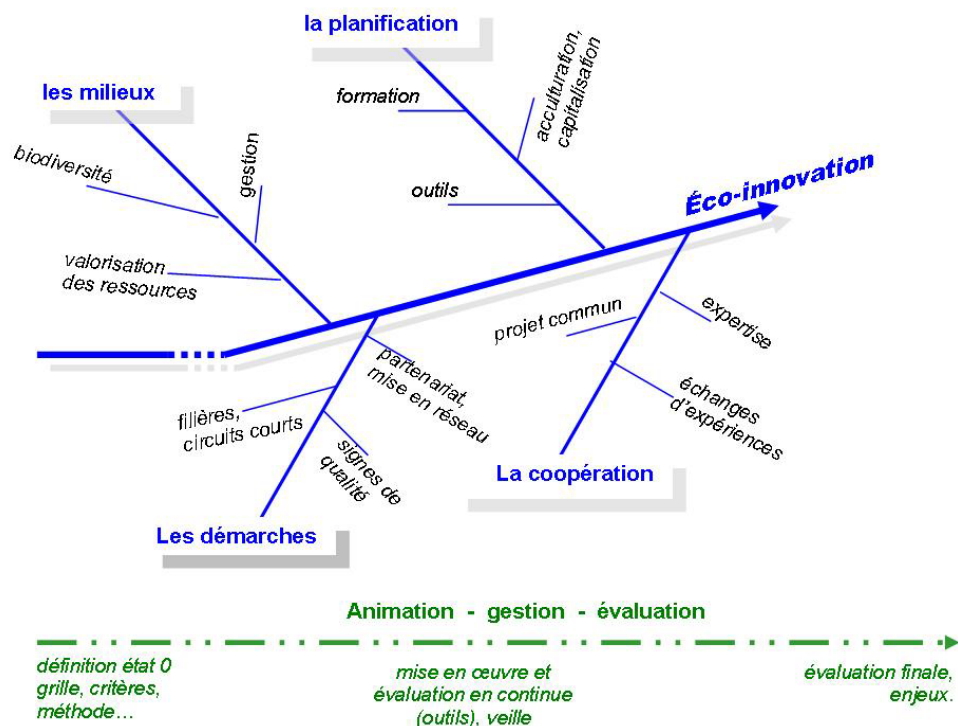
Les « temps forts » permettent au comité de programmation élargi (acteurs voisins, autres services de l'Etat, GAL coopérants..) une présentation d'opérations soutenues, des opportunités d'expériences transférables, des échanges à bâton rompu...

### **L'animation : la stabilité, la convivialité.**

Élément incontournable pour assurer une lisibilité de l'action, une stabilité (éviter la rotation des agents), une réelle animation du programme (communication, assistance aux maîtres d'ouvrage..) comme du comité (convivialité). Le Pays a souhaité poursuivre sa coopération innovante avec l'ADASEA (reconnue du monde agricole) avec un appui de l'équipe d'animation du Pays, en poste depuis sa création.

A l'issue d'un appel d'offres lancé en juillet 2006, l'ADASEA a été retenue par le Pays. Une convention cadre a été signée en septembre 2006. Cette convention peut faire l'objet d'un avenant pour le nouveau programme ; ce qui signifie que l'équipe d'animation peut être immédiatement opérationnelle.





## UNE STRATEGIE EN 5 POINTS.

Pour mémoire, le programme LEADER+ présentait 12 fiches-actions. Au cours de l'évaluation de ce programme, il a été constaté que cette présentation en 12 fiches:

- ne permettait pas une lecture dynamique et globale du plan de développement du programme LEADER+,
- imposait parfois le « saucissonnage » d'un projet en plusieurs dossiers : phase 1 (étude), phase 2 (investissement), phase 3 (communication)...

L'arborescence de l'éco-innovation présentant les 5 champs (biodiversité, ressources naturelles, changement climatique, cadre de vie et développement durable) présente des interactions (ressources naturelles-développement durable-changement climatique,...) et des similitudes d'actions (filiales, mise en réseau...) synthétisées dans le schéma ci-contre.

Pour la présente candidature, il est donc retenu **5 fiches-actions** :

- **les milieux** : gestion et valorisation,
- **les démarches** : pour développer la culture de projets de territoire,
- **la planification** : pour un territoire intelligent et apprenant,
- **la coopération** : pour un enrichissement mutuel,
- **l'animation du programme** : organisation et capitalisation.

Les « fiches actions » suivantes présentent donc la déclinaison du plan de développement du projet du GAL Grande Sologne selon la priorité ciblée définie de l'éco-innovation.

A inclure : 5 fiches proposées au comité syndical

## Chapitre 4 : pilotage du projet.

**440 €/habitant** : c'est le montant des subventions obtenues par le Pays de Grande Sologne (hors ingénierie) par la voie de la contractualisation avec l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional.

Détails des programmes et projets mis en œuvre par le Pays en annexe n°.

### A - ORGANISATION DU GAL.

**Le syndicat mixte du pays de Grande Sologne, GAL LEADER.**

Le Pays est officiellement le GAL porteur du projet (délibération du syndicat mixte). Le plan de développement concerne l'ensemble des 28 communes qui le composent. Le comité de programmation n'a pas de statut (structure informelle). Sa composition peut évoluer au cours de l'engagement du programme. Un règlement intérieur sera adopté afin d'assurer la bonne tenue du comité de programmation.

**Un partenariat pour l'animation.**

➔ **une convention de partenariat avec l'ADASEA.**

Au départ de son animatrice LEADER+ en août 2006, le GAL Grande Sologne a lancé deux appels à

candidatures : l'un en direction d'agents formés, l'autre à destination de prestataires de service, une première en région Centre. Le résultat fut sans appel : aucun agent LEDAER+ formés sur le marché, trois structures offraient leur service dont l'ADASEA implantée sur le département. Une convention de partenariat avec le Pays de Grande Sologne, signée en septembre 2006, liste les missions de l'ADASEA (animation, gestion, suivi, évaluation...) et du GAL (complémentarité avec l'équipe du pays). Cette convention peut faire l'objet d'un avenant et permettre **l'engagement immédiat du nouveau programme LEADER**, avec une équipe expérimentée.

↳ **un partenariat mutuellement enrichissant : du gagnant - gagnant.**

Pour l'ADASEA :

- développer une expérience complémentaire au champ de compétences actuel,
- renforcer son réseau de connaissance locale (acteurs du monde agricole, forestier...),
- conforter l'activité de l'association (maintien du personnel), rationaliser...
- innover en initiant des partenariats public/privé en dehors du champ agricole,
- inscrire l'ADASEA dans de nouveaux réseaux d'animation de territoire.

Pour le GAL Grande Sologne. :

- une équipe pluridisciplinaire au service du GAL (animateur, gestionnaire, juriste...),
- une expertise et une animation territoriale reconnue, notamment par le secteur agricole,
- une collaboration éprouvée et appréciée dans le cadre de LEADER+,
- une connaissance des procédures européennes et notamment du FEADER (assistance au montage des dossiers agricoles),
- la stabilité (éviter le turn-over d'agents).

↳ **les moyens.**

La convention actuelle présente une prestation de l'ADASEA équivalente à un temps plein réparti sur trois principaux agents dont un référent unique à l'animation du territoire avec présence effective sur le territoire (relation avec l'équipe du pays, visite des acteurs locaux, animation des comités...). Il est envisagé, pour le nouveau programme une prestation supérieure, au moins équivalente à 1,5 ETP, en complément de l'action propre déployée par le GAL (équipe en place). L'animation développée sur le périmètre du GAL/Pays s'effectue de façon globale par l'équipe constituée de l'équipe du Pays et de l'ADASEA de façon consensuelle et non cloisonnée : les programmes mis en œuvre sont bien souvent complémentaires (contrat régional de Pays et PER / LEADER...).

L'information et l'association des autres moyens d'ingénierie déployée sur le territoire est effective et peut être confortée : les présidents des 3 communautés de communes sont membres du comité de programmation. Quant aux chambres consulaires, elles sont membres du comité de programmation (animateurs ORAC, reprise d'entreprises, actions agricoles...); tout comme le CRPF chargé de l'animation de la charte forestière de territoire.

**B - SUIVI – EVALUATION.**

**Le temps de l'analyse a priori.**

↳ **la nécessité de se doter des moyens d'expertise et de bonne gestion.** Compte tenu de l'expérience LEADER+, la définition de ces outils est indispensable afin :

- d'apprécier la pertinence d'un projet au regard de la stratégie du GAL (sélection des projets, outil de gestion du comité de programmation...),
- de mesurer certains effets du programme en continue (évaluation),
- de construire, dès le départ, les outils partagés, nécessaires à l'évaluation finale.

↳ **les outils.**

- Exercice difficile et sans précédent sur ce territoire, il est souhaité l'établissement d'un **état « 0 »** de la démarche

	<p><b>B - SUIVI – EVALUATION.</b></p> <p><b>Le temps de l'analyse a priori.</b></p> <p>↳ <b>la nécessité de se doter des moyens d'expertise et de bonne gestion.</b> Compte tenu de l'expérience LEADER+, la définition de ces outils est indispensable afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'apprécier la pertinence d'un projet au regard de la stratégie du GAL (sélection des projets, outil de gestion du comité de programmation...),</li> <li>- de mesurer certains effets du programme en continue (évaluation),</li> <li>- de construire, dès le départ, les outils partagés, nécessaires à l'évaluation finale.</li> </ul> <p>↳ <b>les outils.</b></p> <p>- Exercice difficile et sans précédent sur ce territoire, il est souhaité l'établissement d'un <b>état « 0 »</b> de la démarche</p>
<p><b>Pour une culture de projet au sein même de la gouvernance.</b></p> <p><i>L'élaboration des outils de gestion, la formation, la mise en œuvre d'une évaluation continue ... participent à l'acculturation du comité de programmation pour une gouvernance intelligente du territoire.</i></p>	



« L'appropriation du programme par les acteurs et notamment le comité de programmation constitue un gage essentiel du bon engagement du programme : communication vers les autres acteurs du territoire, gestion, animation. »  
(élément de l'évaluation LEADER+).

- Compétences du GAL :
- Communication, animation,
  - Appui à l'émergence et au montage de projets,
  - Gestion courante : accusé réception des dossiers, réunions du comités...
  - Instruction des dossiers : analyse réglementaire, grille de critères...
  - Programmation,
  - Evaluation,
  - Capitalisation, diffusion.

*Une concertation sera engagée avec les différents partenaires pour une mise en cohérence des indicateurs de résultats : contrat régional de Pays, pôle d'excellence rurale, LEADER.*

pour mesurer les écarts lors de l'évaluation finale.

- Le comité de programmation sera doté d'une **grille de critères** permettant d'apprécier l'intérêt du projet, son impact, son articulation (réseau...)... Cette grille constituera la base sur laquelle s'appuiera le comité pour sélectionner les projets et apprécier l'engagement qualitatif du programme (évaluation continue et finale).

Un travail en coopération avec le GAL Vendômois-Beauce Val de Loire est envisagé sur ce dernier point (accompagné par un prestataire extérieur) : établissement de la grille initiale des indicateurs. Un partenariat avec une école est recherché dans le cadre d'une action de formation-continue sur un accompagnement de l'évaluation continue à partir des critères relevant du Développement durable (LEGTA Vendôme, Université Orléans...).

### L'appui à l'émergence et au montage de projets.

- ➔ **la communication.** Cette communication sur la stratégie du GAL et ses moyens d'actions sera assurée par :
    - les outils médiatiques précédemment rappelés : presse écrite (locale et spécialisée), la radio, les réseaux partenaires (chambres...), les bulletins municipaux...
    - les membres du comité de programmation qui sont des relais pertinents de l'information.
  - ➔ **l'assistance.** L'accompagnement des maîtres d'ouvrage est plus que jamais nécessaire pour concrétiser cette stratégie du GAL du fait :
    - de la volonté du GAL à développer des réseaux, notamment extra-territoriaux : mise en relation des acteurs...
    - de l'obligation de présenter des plans de financements croisés (FEADER et contrepartie publique) ; d'où la cohérence et complémentarité de l'équipe d'animation du Pays et de ses partenaires (LEADER, charte forestière, contrat régional de pays, PER). L'assistance aux porteurs de projets sera appuyée vers les opérateurs privés pour lesquels les contreparties publiques sont plus difficiles à mobiliser.
  - ➔ **l'animation, la gestion.** Accompagnement du comité de programmation dans sa mission d'animation et de suivi du programme :
    - établissement d'un tableau de bord, suivi financier, rapport annuel...
    - information sur l'engagement d'opération, la structuration des réseaux...
    - réflexion thématique autour de nouvelles opérations, des formations...
- L'organisation d'événementiels complétera ce dispositif en association des acteurs externes au GAL voire au territoire : journées de restitution (présentation 'expériences du territoire et extérieures / transfert d'expériences), Assises territoriales (réflexion globale sur la mise en œuvre et l'évaluation des différents programmes du Pays)...

### L'évaluation.

- En complémentarité de l'évaluation continue du programme, présentée dans le cadre du rapport annuel par exemple, le GAL conduira :
- une évaluation à mi-parcours en interne : réorientation possible des fiches-actions, équilibrage financier, point sur certaines stratégie (réseaux, mobilisation de nouveaux acteurs pour relancer une dynamique...).
  - une évaluation finale complète, accompagnée par un prestataire extérieure : impact du programme, écarts constatés depuis l'état « 0 », apport des autres programmes portés par le Pays, implication des autres acteurs publiques (cofinancement), la valeur ajoutée de la coopération, la capacité du territoire à développer les nouveaux outils de sa gouvernance, son intégration dans la démarche de Développement durable...

## C – CAPITALISATION, DIFUSION.

Vers les acteurs du territoires.

